

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2026

L'an 2026 et le 20 avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 13 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 avril 2026.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme FERNANDES Stéphanie, M. RICHET Jacky, M. FRIMOUR Romuald, M. MORAWKI Yoan, Mme AUVRAY Floriane,

Pouvoirs : M. LEGROS Patrick donne pouvoir à Aude PILLAVOINE, Mme CAUBET Julie donne pouvoir à Stéphanie FERNANDES, Mme CLOUSEAU Linda donne pouvoir à Jacky RICHET

Secrétaire de séance : Mme Aude PILLAVOINE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2026, il est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- ❖ Avenant 4 convention service unifié ADS
- ❖ Taux imposition 2026
- ❖ Budget prévisionnel 2026
- ❖ Renouvellement commission communale des impôts directs
- ❖ Travaux voirie
- ❖ Désignation délégués CNAS
- ❖ Désignation délégués Epage du Bassin du Loing
- ❖ Désignation représentants AADPA
- ❖ Désignation représentants GIP RECIA
- ❖ Détermination des commissions communales
- ❖ Création commission appel d'offres
- ❖ Questions diverses

I. AVENANT 4 CONVENTION SERVICE UNIFIE ADS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'instruction des dossiers d'urbanisme a été confiée au Centre Instructeur Nord Loiret dans le cadre d'un service unifié, formalisé par une convention conclue entre les collectivités membres.

Depuis l'entrée en vigueur de cette convention, plusieurs évolutions réglementaires, législatives et organisationnelles ont conduit à l'adoption d'avenants successifs afin d'adapter le fonctionnement du service aux besoins des communes membres et aux exigences en vigueur.

Compte tenu des nouvelles évolutions intervenues depuis le dernier avenant signé en 2024, un nouvel avenant a été rédigé portant sur :

- La mise à jour des modalités de dénonciation pour une collectivité qui ne fait plus partie des EPCI fondateurs du Centre Instructeur,
- La mise à jour des formulaires relatifs aux autorisations d'urbanisme,

- La clarification des modalités d'archivage.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant.

II. TAUX IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir, pour 2026, les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 9.93 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.73 %

Approuvé à l'unanimité.

III. BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 258 216.44 € en section d'investissement avec un déficit reporté de 97 798.44 €.
- 735 346.66 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 489 100.66 €.

Approuvé à l'unanimité.

IV. RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal propose donc une liste de 24 personnes.

V. TRAVAUX VOIRIE

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise DAUVILLIERS d'un montant de 8 100.00 € TTC pour des travaux d'entretien de voirie sur tout le territoire de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

VI. DESIGNATION DELEGUES CNAS

Les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Au vu des dernières élections, les communes sont invitées à désigner pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité.

Le conseil désigne :

- Délégué agent : Fabienne DELANNOY
- Délégué élu : Stéphanie FERNANDES

Approuvé à l'unanimité.

VII. DESIGNATION DELEGUES EPAGE DU BASSIN DU LOING

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a été créé en 2019 afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

Pour rappel, le Comité Syndical avait décidé en février 2019 la création de 14 Comités de Bassin afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières. Ces comités constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Notre commune étant située sur le périmètre du Comité de Bassin du FUSIN, le conseil est sollicité pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune dans cette instance.

Le conseil désigne :

- Délégué titulaire : Jacky RICHET
- Délégué suppléant : Aude PILLAVOINE

VIII. DESIGNATION REPRESENTANTS AADPA

Le conseil désigne ses délégués pour représenter la commune au sein de l'Association d'Aide à Domicile des Personnes Agées de Puisseaux.

- Titulaire : Aude PILLAVOINE
- Suppléant : Floriane AUVRAY

IX. DESIGNATION REPRESENTANTS GIP RECIA

Le conseil désigne ses représentants au sein du GIP RECIA auquel elle a adhéré dans le cadre de la mission de délégué à la protection des données en 2025.

- Délégué titulaire : Alexandre LEOTARD
- Délégué suppléant : Yoan MORAWSKI

X. DETERMINATION COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le conseil décide donc de créer 7 commissions :

- Fleurissement / embellissement / patrimoine,
- Fêtes et cérémonies,
- Affaires sociales,
- Travaux / Chemins / environnement / aménagement du territoire,
- Communication / site internet,
- Salle des fêtes / aire de jeux,
- Cimetière.

XI. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste

Sont désignés au poste de titulaire :

- M. Jacky RICHET
- M. Bruno HYAIS
- M. Romuald FRIMOUR

Sont désignés au poste de suppléant :

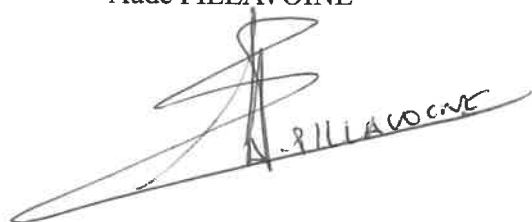
- Mme Aude PILLAVOINE
- M. Yoan MORAWSKI
- Mme Floriane AUVRAY

XII. DIVERS

- Désignation correspondant défense : Yoan MORAWSKI
- Projet éolien Sceaux du Gâtinais,
- Point CCPG,
- Dossier agent technique,
- Dossier Eglise,
- Réunion publique Berce du Caucase,
- Cérémonie du 8 mai,
- Devis 7'essentiels,
- Devis DEPUSSAY,
- Rdv GROUPAMA,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h30**.

Le secrétaire
Aude PILLAVOINE



A. PILLAVOINE

En Mairie, le 20/04/2026
Le Maire
Alexandre LEOTARD

